

Département de la Somme

N°78/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Nièvre et Somme

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

Etaient présents :

80420 FLIXECOURT

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, BRIAU, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE.

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, PHILIPPE, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LOUETTE,

OBJET:

Création d'un poste
d'attaché principal à temps
complet

Etaient absents, excusés :

Mme CAPRON, DE ALMEIDA, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D. LEBLANC JM.

Date de convocation :

05 juin 2023

Date de séance :

13 juin 2023

Date d'affichage :

27 juillet 2023

M LEITAO donne pouvoir à M DUFRENOY

M PARMENTIER donne pouvoir à M HENRY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

La séance étant ouverte,

Membres en exercice : 55

Délibération portant création, à compter du 1^{er} Septembre 2023 d'un grade d'attaché principal à temps complet

Membres présents : 36

Le Conseil communautaire,

Membres votants : 40

Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

de 8 heures à 12 heures

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

de 13 heures 30 à 18 heures

Vu le décret n°87-1100 du 30 Décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n°87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié avec effet du 01/01/1988 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 fixant la liste des emplois permanents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Oùï le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer à compter du 1^{er} Septembre 2023 un emploi permanent au grade d'attaché principal à temps complet.

Complète la délibération du Conseil communautaire susvisée et modifie comme suit le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Nièvre et Somme :

Effectif	Emploi	Durée	hebdomadaire
	Attaché principal	35 h	complet

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 27 juillet 2023 et de sa publication le 27 juillet 2023

